PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
04 Juin 2018

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 04 juin 2018 à 19h45, à la salle des Loisirs, située au 15 rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Yves Detroz, Langis Proulx, Benoit Ladrie, Nicole Després, Denyse Leduc, Julie Lacroix-Danis

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION
Résolution No 111-18

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nicole Després, et résolue à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusés l'avis de convocation.

FRAIS JURIDIQUES POUR LE REGROUPEMENT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Résolution No 112-18

ATTENDU QUE la volonté des quatre municipalités du secteur sud du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin et Saint-Narcisse-de-Rimouski, de faire partie d'un regroupement pour, la collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE l'accompagnement dans le projet fourni par la coordonnatrice à l'environnement de la MRC, notamment dans le cadre de la rédaction du devis pour l'appel d'offres commun ainsi que l'entente de services entre les municipalités participantes ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet accompagnement, des validations légales devront être effectuées et que des coûts seront engagés par la MRC à cette fin ;

ATTENDU QUE ces coûts devront être facturés en parts égales aux municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la Municipalité de La Trinité-des-Monts.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 113-18

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Langis Proulx que la séance soit levée. Il est 19h48.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 09 JUILLET 2018

. . . . . .
Yves Detroz, Maire

. . . . . .
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.